

Nom : _____ Date de naissance : _____

Nom de naissance: _____

Prénom(s) _____

Numéro de l'affilié : _____ -00- _____

Numéro de sécurité sociale : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

1- Vos coordonnées (Préciser : ville ; lieu-dit ; lotissement ; cité ; résidence ; escalier ; étage ; etc...) :**Adresse :** _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Tél : _____ E-mail : _____

2-Votre employeur

Nom de l'entreprise ou de l'unité : _____

Nom du gestionnaire de contrat de travail : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____

3- Vos coordonnées bancaires**Joindre votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB) pour les virements de pension.****4- Vos autres pensions, rentes**

- Je perçois une rente
« Accident du Travail ou Maladie Professionnelle » Oui *de la CNIEG Non
 Oui *hors IEG
- Je perçois une pension d'invalidité servie par
un autre régime Oui, * préciser l'organisme : _____
 Non
- Je perçois une pension militaire d'invalidité Oui* Non

*** Si oui, joindre la notification et le dernier bulletin de paiement des prestations perçues.**

5- Déclaration relative aux enfants

Noms et prénoms des enfants	Date de naissance	Statut de l'enfant (1)	Date d'arrivée au foyer (2)	Date de décès	9 ans de charge avant 20 ans (3)	Enfant handicapé >ou =80% (4)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1/ né de l'agent, adopté simple ou plénier, recueilli (enfant du conjoint, du concubin, du partenaire pacsé).

2/ pour les enfants recueillis ou adoptés, indiquez la date de prise en charge au sein du foyer ou la date d'adoption. Cette date devra être justifiée par l'envoi de pièces justificatives

3/ à cocher impérativement si l'enfant a été à votre charge pendant 9 ans avant ses 20 ans, élevé au foyer, perception des prestations familiales, versement de pension alimentaire.

4/ à cocher si l'enfant est atteint d'une incapacité > ou égale à 80 % avant son 20^{ème} anniversaire.

Joindre la copie du livret de famille (pages des parents et des enfants) ou bien l'acte de naissance avec filiation des enfants déclarés ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement à la CNIEG tout changement intervenant dans ma situation.

Fait à _____, le _____

Signature

< Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations dans le but d'obtenir ou de tenter d'obtenir des prestations indues (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal). De plus, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations faites ou l'omission de déclarer un changement de situation susceptible d'impacter vos droits peut faire l'objet d'une pénalité financière prononcée par le Directeur de la CNIEG (article L. 114-17 du code de sécurité sociale). >

< Les informations recueillies par la CNIEG sont traitées dans le cadre exclusif de sa mission de service public définie par la loi n° 2004-803 du 9 août 2004. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la protection des données de la CNIEG. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter les conditions générales d'utilisation du site www.cnieg.fr. >